



Éligibilité
au CPF
en cours



RÉFÉRENT DE PARCOURS



www.arifts.fr

> CONTEXTE

Les textes législatifs de ces dernières décennies ont modifié considérablement le maillage institutionnel traditionnel en passant d'une logique de filières ou d'établissement à une logique de parcours.

Plus qu'une évolution, ce changement de paradigme impacte les dispositifs d'accompagnement et les pratiques professionnelles.

À l'évidence, les conséquences sont multiples :

- sur la place de la personne et son pouvoir d'agir,
- sur l'organisation de champ du travail social nécessairement plus inclusif,
- sur l'émergence d'une fonction de référent de parcours, pierre angulaire d'une dynamique institutionnelle tournée vers la coordination des prestations.

En effet, la nécessité de maîtriser et structurer les parcours des personnes et d'éviter les ruptures concerne tous les secteurs et les publics : handicap, dépendance, protection de l'enfance, insertion, pauvreté. ...

La fonction de référent de parcours s'inscrit pleinement dans :

- le Plan d'action en faveur du travail social,
- le rapport PIVETEAU à travers la mise en place des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE),
- le cadre des référents uniques issus de la réforme de la protection de l'enfance,
- la mise en œuvre des plateformes d'appui à la coordination des parcours complexes (loi de janvier 2016 de modernisation de notre système de santé).

Conscients de ces enjeux et de l'urgence à proposer une offre de formation répondant à ces besoins, L'ARIFTS Pays de la Loire et l'ERTS Centre Val de Loire ont conçu une formation s'appuyant sur une étude nationale menée par le réseau UNAFORIS. Réalisée auprès d'employeurs, personnes en poste de référents, coordinateurs de dispositifs et interlocuteurs institutionnels ou financeurs, elle a pu identifier les compétences attendues et les besoins de formation des référents de parcours.

> DÉFINITION

(selon le guide d'appui à la mise en œuvre du référent de parcours élaboré par la DGCS d'Avril 2019)

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants également susceptibles de l'accompagner.

- Il réalise avec la personne un diagnostic global de sa situation et de ses besoins afin de définir un projet d'ensemble.
- Il construit avec la personne accompagnée et l'ensemble des intervenants un plan d'actions en adéquation avec le projet.
- Il garantit, dans le cadre d'un accompagnement global et au travers de son action, la continuité du parcours et la cohérence de l'accompagnement dans le cadre du projet.
- Il assure le suivi de la situation de la personne et la coordination des différents intervenants.

> NOS ATOUTS / NOTRE FORCE

- Une formation qui donne toute sa place à l'intervention de la personne accompagnée.
 - Une formation organisée en modules autorisant l'acquisition de compétences segmentées et capitalisables.
- Une organisation pédagogique de type formation/action, différenciée suivant les participants et ancrée dans la réalité des professionnels et des territoires.
- Un centre de formation, établissement de formation au travail social reconnu depuis 70 ans qui accueille environ 6000 stagiaires par an et fait partie du réseau national UNAFORIS.
 - Des liens avec les terrains professionnels bâtis depuis plusieurs décennies favorisant la construction d'un réseau permettant une formation de qualité ainsi qu'un accompagnement à l'insertion professionnelle.
 - Un accompagnement personnalisé tout au long du parcours (administratif, pédagogique).

> OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Situer la fonction de référent au sein des enjeux de l'accompagnement de parcours et se situer dans cette fonction.
- Piloter et animer un réseau de partenaires dans le cadre du projet de la personne accompagnée.
- Co-élaborer et organiser le projet avec la personne.

[MODULE 1] SITUER LA FONCTION – SE SITUER DANS LA FONCTION

Compétence visée :

- Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail et légitimer son action.

[MODULE 2] CO-ÉLABORER LE PROJET AVEC LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

Compétences visées :

- Établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation, afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir les objectifs de son projet.
- Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée, en mobilisant des techniques facilitant sa participation.

[MODULE 3] ORGANISER LE PROJET

Compétences visées :

- Mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée, en associant les partenaires concernés.
- Évaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée, afin de réajuster son projet, dans une démarche d'amélioration continue.

[MODULE 4] REPÉRER, CONSTRUIRE ET ANIMER UN RÉSEAU D'ACTEURS PARTENAIRES DU PROJET

Compétence visée :

- Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet d'une personne accompagnée, afin de s'assurer de son accompagnement global.

[MODULE 5] SAVOIR COMMUNIQUER : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ORALE ET ÉCRITE DU RÉFÉRENT DE PARCOURS

Compétence visée :

- Communiquer auprès de représentants d'institutions impliqués, afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée.

[MODULE 6] METTRE À JOUR SES CONNAISSANCES ET ORGANISER LA VEILLE PROFESSIONNELLE

Compétence visée :

- Réaliser une veille réglementaire, législative et opérationnelle en lien avec son champ d'activité, en mobilisant des sources fiables et actualisées, au service de l'accompagnement des personnes.

> PUBLIC

Cette formation s'adresse :

- aux professionnels en fonction de référent de parcours (secteurs et dispositifs divers),
- aux travailleurs sociaux du secteur social et médico-social ayant un projet professionnel sur ce type de fonction,
- aux demandeurs d'emploi et salariés/travailleurs libéraux ayant un projet professionnel sur ce type de fonction.

> VALIDATION DE LA FORMATION

Élaboration d'un dossier de pratiques professionnelles de 10 à 15 pages et un entretien professionnel de 30 minutes.

Inscription au Répertoire Spécifique des Compétences et Habilitations en cours.



PLANNING

du 8 mars
au 25 juin
2021

HORAIRES :

9h00-12h30 / 13h30-17h00



LIEU

ARIFTS
Site
Angevin

6 rue Georges Morel
49045 ANGERS Cedex
www.arifts.fr



DURÉE

147
heures

de formation
théorique

+ 245 h de stage pratique

Le stage peut se dérouler chez
l'employeur à conditions que
le ou la salarié(e) exerce des
missions de référent de parcours
ou que l'employeur envisage de
lui attribuer.

**Pour les autres candidats,
l'entrée en formation sera
conditionnée par l'obtention
d'un stage.**



RÉUNIONS D'INFORMATION

Samedi
10 octobre 2020

de 10h à 12h à l'ARIFTS
Site Angevin

Mardi
3 novembre 2020

de 18h à 20h à l'ARIFTS
Site Nantais

Inscription au préalable par mail (c.morisseau@arifts.fr)
ou sur le site internet www.arifts.fr



COÛT

3 381 €

Devis sur demande



CONTACTS

Thierry CHARTRIN

Responsable Pédagogique

02 41 22 14 77 • t.chartrin@arifts.fr

Carine MORISSEAU

Assistante de Formation

02 41 22 40 72 • c.morisseau@arifts.fr

Code NSF : 332 Travail Social
et 331 Santé

Formacode : 44072 + 44056

Code ROME : K1207

N° de siret : 509601850000011

Statut : Association Loi 1901

N° de déclaration d'activité :
52490254749



SÉLECTION SUR DOSSIER

Accompagné des pièces suivantes :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- 3 photos d'identité avec votre nom et prénom inscrits au dos
- 1 chèque de 60€ pour les frais de dossier libellé à l'ordre de l'ARIFTS
- Attestation de prise en charge de l'employeur/personnel
- Courrier d'engagement d'entrée en stage

Dossier à télécharger sur le site de l'ARIFTS www.arifts.fr ou demande à faire par mail auprès du secrétariat.

À retourner
avant le
8 février 2021